

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 novembre 2017

**Rapporteur :
Madame Anne GOUEROU**

N° 28

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 16/11/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 15/11/2017 (accusé de réception du 15/11/2017)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Proposition de vœu sur la politique sociale du logement

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 8 voix pour et 31 voix contre), le conseil municipal décide de rejeter le vœu suivant, présenté par Mme Guerou, MM. Le Bigot, Rainero et Stervinou, Mmes Macouin, Vignon, Thomin, MM. Gramoullé et Tanguy, conseillers municipaux, membres des groupes d'opposition écologiste, socialiste et communiste, conformément à l'article 2.2.7 du règlement intérieur du conseil municipal :

« La loi de finances 2018 prévoit un budget de la mission ministérielle pour la cohésion des territoires amputé de près de 2 milliards d'euros passant de 18,3 à 16,5 milliards, avec en prévision 15 milliards en 2019.

Par son article 52, le gouvernement baisse les aides personnelles au logement (APL) qui aident les ménages modestes à payer leur loyer.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, ces allocations indispensables ont déjà diminué de 5 € par mois et par ménage, représentant une coupe de 400 millions d'euros par an sur le dos des locataires.

Dans le parc social est prévue dès 2018 une baisse beaucoup plus importante des APL des locataires, pour atteindre environ 60 € par mois en moyenne en 2020, et sans aucune concertation avec les bailleurs sociaux auxquels il sera imposé de la répercuter sur leurs loyers réglementés. Même si cette baisse est étalée sur 3 ans, le budget des HLM subira dès 2018, et chaque année, une ponction inédite de 1,5 milliard d'euros par an qui va réduire les travaux pour l'entretien et le confort thermique des HLM, la réalisation de nouveaux logements sociaux à bas loyers... Et aura des conséquences absurdes : plus un bailleur social logera de personnes aux revenus très modestes percevant l'APL, plus il sera pénalisé financièrement !

C'est le modèle économique du logement social qui est menacé, avec des conséquences graves pour tous les locataires et les mal-logés.

L'application concrète des mesures annoncées par le Gouvernement déstabilise l'équilibre financiers des organismes, fait peser un risque majeur sur les garanties d'emprunt accordées par les collectivités locales et met en effet un coup d'arrêt brutal aux politiques locales de l'habitat mises en œuvre par l'ensemble des collectivités territoriales (communes,

départements, intercommunalités, régions) en faveur des habitants les plus vulnérables socialement.

Les conséquences à court terme sont :

- un ralentissement de la construction neuve de logements ;
- l'interruption des programmes d'entretien, de réhabilitation, notamment énergétique, et de rénovation urbaine ;
- la diminution des services aux locataires, notamment d'accompagnement social ;
- un impact économique sur tout le secteur du bâtiment sur les territoires.

Ces mesures gouvernementales vont à l'encontre des objectifs affichés d'augmentation du nombre de logements afin de diminuer le nombre des personnes mal logées (quatre millions en France sans oublier les 1,2 millions de personnes en attente d'un logement social) et sont d'autant plus injustes qu'elles s'appliquent sans discussion et sans parallélisme des formes avec le secteur privé.

Toute atteinte aux APL a des conséquences sociales graves et immédiates car depuis vingt ans, les loyers et les charges ont progressé bien plus rapidement que les allocations et les ressources des ménages à bas revenus. La moindre baisse des APL peut donc entraîner une hausse des impayés de loyers et des expulsions locatives.

D'un autre côté, l'injonction demandée aux bailleurs sociaux de diminuer d'autant le montant des loyers n'est pas tenable. C'est pourquoi l'Union sociale pour l'habitat (USH), qui regroupe 723 bailleurs sociaux, a demandé un moratoire sur la baisse des APL et l'ouverture d'une discussion avec le gouvernement. Selon cette union, la baisse imposée des loyers sociaux amputera leurs ressources d'une somme correspondant aux trois quarts de leurs capacités d'investissement dans la production de logements neufs. Cette mesure pourrait détruire jusqu'à 250 000 emplois dans le bâtiment. Selon l'USH, plus d'une centaine d'organismes HLM se trouveraient en difficulté si la mesure était adoptée.

Pour l'OPAC de Quimper Cornouaille, cela représentera, selon son directeur, une perte de 4 millions d'euros par an, soit près de 70% de son autofinancement, de ses capacités d'investissement.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Quimper s'associe aux citoyen(ne)s, locataires, associations de solidarité, de défense des mal-logé(e)s, des locataires, des consommateurs, syndicats, offices HLM en demandant au gouvernement un moratoire sur l'article 52 du projet de loi de finances 2018. Il demande qu'une étude d'impact, sérieuse, documentée, impliquant l'ensemble des acteurs de la politique du logement soit menée avant l'élaboration d'une nouvelle loi sur le logement. »